



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 août 2018
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 8327^e séance, tenue le 10 août 2018, la question intitulée « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest », sa Présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité prend note du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et de l'exposé fait le 17 juillet 2018 par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas.

Le Conseil rappelle ses résolutions [2423 \(2018\)](#), [2391 \(2017\)](#), [2359 \(2017\)](#), [2349 \(2017\)](#) et [2320 \(2016\)](#) ainsi que les déclarations de son président publiées sous les cotes [S/PRST/2017/2](#), [S/PRST/2017/10](#) et [S/PRST/2018/3](#).

Le Conseil exprime son plein appui au Représentant spécial dans l'accomplissement de son mandat et à l'UNOWAS pour ses activités en cours. Le Conseil note que l'UNOWAS est de plus en plus sollicité et souligne à nouveau qu'il importe de lui fournir un appui soutenu et des ressources suffisantes à cet égard. Le Conseil encourage la poursuite de la coopération, l'établissement de priorités conjointes et une division claire des tâches entre les différents bureaux, institutions et départements de l'ONU, notamment entre l'UNOWAS et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) pour ce qui est de prévenir les conflits et de pérenniser la paix en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Le Conseil réaffirme qu'il a pleinement conscience du rôle de l'UNOWAS dans l'analyse stratégique et intégrée constante des possibilités, des risques et des difficultés rencontrées, à l'appui de l'action menée par les acteurs nationaux et locaux pour pérenniser la paix, attend de l'UNOWAS qu'il renforce ses activités de prévention des conflits – notamment en menant des analyses détaillées des outils d'alerte rapide –, de médiation et de bons offices, ainsi que des efforts déployés pour améliorer les capacités sous-régionales de coopération à cet égard, en particulier sur le plan de la coopération conjointe concernant les systèmes d'alerte rapide entre l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de tous les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.



Le Conseil souligne que les parties prenantes nationales doivent collaborer pour faciliter la préparation des élections en temps opportun et la tenue d'élections pacifiques, transparentes et crédibles, et leur demande instamment de garantir des conditions égales à tous les candidats et de favoriser une participation accrue des femmes, notamment en vue d'augmenter le nombre de femmes nommées à des postes de responsabilité, conformément à leurs constitutions respectives et aux engagements qu'ils ont pris aux niveaux national, régional et mondial.

Le Conseil se félicite de l'action constante menée à l'échelle régionale pour aider les parties prenantes au Togo à surmonter leurs divergences de manière pacifique par la concertation, en tenant compte des aspirations du peuple togolais.

Le Conseil demande instamment à toutes les parties prenantes politiques en Guinée-Bissau de respecter les dispositions des Accords de Conakry et d'en achever la mise en œuvre sans plus tarder, souligne qu'il importe d'organiser des élections législatives ouvertes à tous, libres, régulières, transparentes et crédibles en Guinée-Bissau, prévues en novembre 2018, et réaffirme le rôle important du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) à cet égard.

Le Conseil se félicite de la volonté manifestée par la communauté internationale de continuer à soutenir les autorités et le peuple gambiens, qui s'efforcent de consolider la paix, en instaurant des réformes politiques, en participant à la réforme du secteur de la sécurité et à la justice transitionnelle et en soutenant l'application du plan national de développement et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil encourage la consolidation des réformes politiques en cours dans la région pour prévenir la violence et l'instabilité, ainsi que les progrès dans le domaine de la réconciliation nationale, en particulier dans la région du bassin du fleuve Mano et dans d'autres pays qui ont connu récemment des transitions démocratiques, et se félicite de la fermeture de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de la transition pacifique au Libéria. Il souligne que l'ONU doit continuer d'apporter un soutien à cet égard, y compris dans un autre cadre que celui des missions, et insiste sur l'importance du rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix pour qu'une paix durable puisse être instaurée et consolidée.

Le Conseil souligne l'importance du rôle que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, dans la consolidation de la paix et dans les situations d'après-conflit, comme il a été noté dans ses résolutions pertinentes, notamment les résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2242 \(2015\)](#).

Le Conseil se félicite de la récente visite effectuée par une mission de haut niveau de l'ONU et de l'Union africaine dans le Sahel et souligne qu'il importe d'intégrer la problématique femmes-hommes dans l'élaboration et l'application de stratégies globales afin de s'attaquer aux causes profondes de la crise. Le Conseil se félicite de l'action menée par l'UNOWAS et la CEDEAO pour s'efforcer d'obtenir la participation systématique des femmes dans les initiatives visant à lutter contre le terrorisme et à prévenir l'extrémisme violent, pouvant conduire au terrorisme, et demande à l'UNOWAS de faire figurer ces questions dans ses rapports périodiques.

Le Conseil se dit à nouveau vivement préoccupé par les problèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier par les menaces que représentent le terrorisme, la piraterie maritime, les conflits entre pasteurs et

agriculteurs et la criminalité transnationale organisée, notamment la traite d'êtres humains et le trafic d'armes, de drogues et de ressources naturelles, qui peuvent être liés entre eux, et se félicite des efforts consentis par l'UNOWAS pour appuyer les dispositifs régionaux d'analyse et d'alerte rapide. Le Conseil se félicite également du bon déroulement du Sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO et de la CEEAC sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui s'est tenu à Lomé, le 30 juillet, ainsi que de l'attachement de leurs États membres au resserrement de la coopération pour régler des questions clés touchant à la paix et à la sécurité.

Le Conseil se félicite que les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel soient à l'origine d'initiatives visant à combattre l'insécurité dans la région et salue les mesures prises par l'Union africaine et la CEDEAO, ainsi que par les États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel en vue de renforcer la sécurité dans les régions frontalières, de faire preuve de coopération régionale et de remédier aux conséquences du terrorisme et de la criminalité organisée transnationale, y compris au moyen de la Force multinationale mixte et de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Le Conseil réaffirme que les États Membres doivent veiller à ce que les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme soient conformes à toutes les obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire et, à cet égard, encourage l'UNOWAS à renforcer son soutien en vue de renforcer l'efficacité et d'accroître la responsabilité en ce qui concerne la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité dans la région. Le Conseil souligne que l'action en matière de sécurité doit concorder avec les objectifs politiques afin de permettre le rétablissement de la sécurité civile, la mise en place d'une gouvernance efficace pour fournir des services essentiels et revitaliser les économies locales en vue de fournir des moyens de subsistance compte tenu de l'explosion démographique de la jeunesse. Le Conseil encourage la CEDEAO et le G5 Sahel à répertorier les domaines de complémentarité sur le plan de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix dans la région, et rappelle également l'important rôle que joue l'UNOWAS dans la fourniture d'une aide technique au secrétariat permanent du G5 Sahel.

Le Conseil se dit préoccupé par la montée des tensions entre les pasteurs et les agriculteurs dans la région, alimentée par la concurrence pour les ressources naturelles, l'expansion démographique rapide, la défaillance de gouvernance, les pressions liées aux changements climatiques et aux facteurs écologiques et la propagation des armes légères et de petit calibre et il encourage la CEDEAO et ses États Membres, avec l'appui de l'UNOWAS, à régler ces problèmes de manière coordonnée et globale. Le Conseil se dit à nouveau vivement préoccupé par l'intensification des violences intercommunautaires dans le centre du Mali et souligne que pour stabiliser cette région, il faut une coordination sans faille dans la quête de progrès simultanés sur les plans de la sécurité, de la gouvernance, du développement, de la réconciliation ainsi que de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

Le Conseil rappelle que le transfert illicite, l'accumulation déstabilisatrice et le détournement d'armes légères et de petit calibre continuent de menacer la paix et la sécurité internationales, entraînent des pertes considérables en vies humaines et concourent à l'instabilité et à l'insécurité dans bon nombre de régions, y compris en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Le Conseil de sécurité condamne de nouveau avec la plus grande fermeté tous les actes de traite d'êtres humains, notamment aux fins du travail forcé et de l'esclavage, dans les zones en proie à un conflit armé, qui nuisent à l'état de droit, favorisent d'autres formes de criminalité transnationale organisée et peuvent exacerber les conflits, l'insécurité et l'instabilité et nuire au développement. Il réaffirme que les organismes des Nations Unies doivent veiller à l'organisation et à la cohérence de leur action en matière de lutte contre la traite d'êtres humains dans les zones touchées par un conflit armé ou en situation d'après-conflit, et a conscience qu'il faut continuer d'œuvrer à la mise en place d'une approche renforcée, globale et coordonnée pour prévenir et combattre la traite. Il encourage un resserrement de la coopération entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU à cet égard, notamment dans le cadre de la Force mixte, en vue de sauver la vie de migrants et de réfugiés et de les protéger le long des routes, notamment sur le territoire libyen.

Le Conseil se déclare préoccupé par la situation humanitaire d'ensemble dans la région, caractérisée par les répercussions des conflits armés et du terrorisme, la pauvreté extrême, l'insécurité alimentaire, y compris la famine suscitée par les conflits et le spectre de la famine, les déplacements forcés de population, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, la violence sexuelle et sexiste, les effets néfastes des changements climatiques et les épidémies, qui contribuent au degré élevé de vulnérabilité structurelle, chronique et aiguë dans la région, continuent de toucher les populations et rendent indispensable une action d'envergure sur le plan humanitaire et en matière de développement ainsi que le décaissement des fonds annoncés. Le Conseil se félicite de l'action menée par les gouvernements de la région du bassin du lac Tchad et les organisations régionales et sous-régionales pour empêcher une nouvelle aggravation de la crise humanitaire, tout en constatant qu'il faut renforcer l'action menée à l'échelle nationale pour faire face à l'ampleur des besoins humanitaires.

Le Conseil se déclare conscient des effets néfastes des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles, entre autres facteurs, sur la stabilité de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, notamment de la sécheresse, de la désertification, de la dégradation des sols et de l'insécurité alimentaire, soulignant que, face à ces facteurs, les gouvernements et les organismes des Nations Unies doivent adopter des stratégies appropriées d'évaluation des risques à long terme, afin d'appuyer la stabilisation et de renforcer la résilience, et demande que ces informations soient prises en compte par l'UNOWAS dans ses activités.

Le Conseil souligne qu'il faut renforcer la solidarité collective de toute la région du Sahel, conformément aux cadres existants, se félicite à cet égard du resserrement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, en particulier grâce au Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, et prend acte de la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de réactiver le Processus de Nouakchott et l'examen de la stratégie de l'Union africaine pour la région du Sahel.

Le Conseil souligne qu'il faut une démarche plus intégrée et plus multisectorielle face à des questions indissolubles que sont le développement, le volet humanitaire, la paix et la sécurité, y compris pour ce qui est de s'attaquer aux causes profondes des crises, de prévenir de nouvelles tensions et de nouvelles violences, d'aborder les questions de l'exclusion et de la pauvreté, de

renforcer la résilience des institutions et des populations, de promouvoir la bonne gouvernance et d'édifier des sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous. Le Conseil se félicite des efforts collectifs menés par l'Organisation des Nations Unies sous la direction du Secrétaire général adjoint pour recalibrer la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et en intensifier l'impact, conformément aux besoins du peuple sahélien et aux priorités nationales et régionales, en étroite collaboration avec les partenaires et les pays de la région. Le Conseil se félicite de la nomination du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Sahel et encourage l'action menée pour instaurer une plus grande cohérence et une plus grande coordination dans le système des Nations Unies, ainsi qu'avec les partenaires de la région, grâce à l'application efficace du plan des Nations Unies d'appui au Sahel, en coordination avec le Représentant spécial et l'UNOWAS.

Le Conseil prie instamment les États Membres et les autres acteurs de mettre en conformité leurs activités avec la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de rallier l'action consistant à mobiliser les ressources nécessaires à cette fin, et prie également le Secrétaire général de le tenir informé de l'évolution de l'exécution du Plan d'appui au Sahel des Nations Unies dans le prochain rapport sur l'UNOWAS.

Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer de l'informer des efforts faits par l'UNOWAS dans les domaines mentionnés dans la présente déclaration et demande de nouveau que l'UNOWAS fasse figurer dans ses rapports une évaluation de l'état d'avancement de l'application de la résolution 2349 (2017), en accordant une attention particulière à cette question dans son prochain rapport ».
